

Préambule : Il est à noter que l'évaluation présentée ci-dessous n'intègre pas les dispositions de la modification du SCoT approuvée le 06 février 2023, notamment en ce qui concerne les secteurs d'extensions fléchés pour chacune des ZAE.

Suivi de l'évolution du nombre d'emplois sur le territoire

Rappel du SCoT

Organiser le développement des activités économiques dans des espaces de qualité *En réalisant un schéma d'accueil des entreprises, le territoire s'engage dans une stratégie de développement économique ambitieuse, car organisée et cohérente à l'échelle du périmètre BUCOPA. Cette stratégie vise à asseoir son positionnement stratégique comme un territoire qui compte dans le contexte métropolitain lyonnais. A cette fin, le renforcement de cette attractivité économique doit permettre de répondre aux besoins d'emplois de la population.*

La stratégie mise en œuvre vise à renforcer un tissu industriel spécifique et reconnu. Elle accompagne également cette dynamique économique au travers d'actions visant à :

- *Diversifier son tissu économique en exploitant les potentiels du territoire (filère bois, ENR,...)*
- *Développer les emplois tertiaires et présentsiels.*

Pour asseoir son positionnement stratégique, le BUCOPA souhaite conserver les grands équilibres territoriaux, entre population et emplois sur le territoire. Ainsi, l'objectif de création d'emplois est cohérent avec les objectifs démographiques : à horizon SCoT, l'objectif est donc de créer entre 16 et 18 000 emplois supplémentaires.

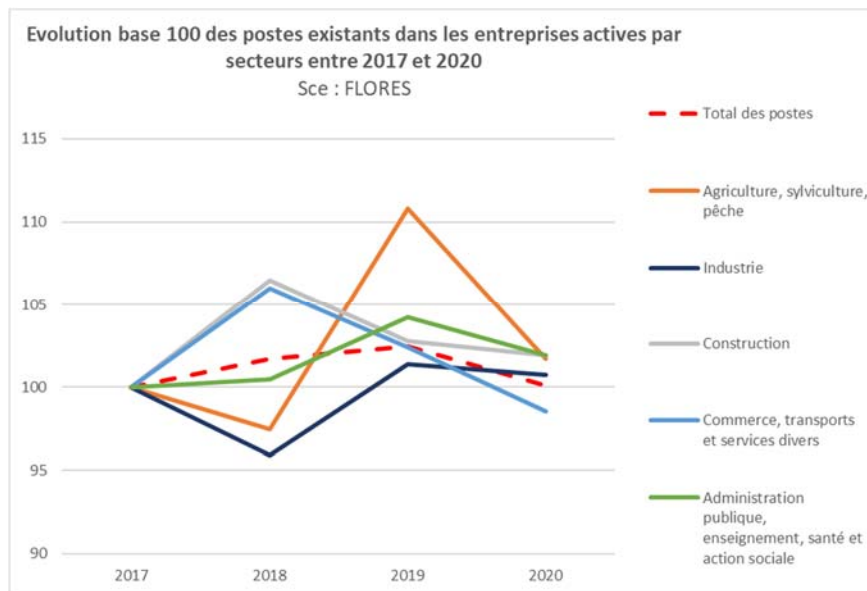
Méthodologie de l'indicateur

A partir des données INSEE de la base FLORES relative au nombre de salariés en poste dans les entreprises encore actives au 31.12 des années 2017 à 2020 inclus nous avons créés des courbes d'évolution des nombres de postes par grand secteurs : *Agriculture/Sylviculture/Pêche, Industrie, Construction, Commerce/transports/services divers, Administrations publiques/enseignement/santé et action sociale.*

Nous comparons ces évolutions avec la tendance moyenne objectivée par le SCoT.

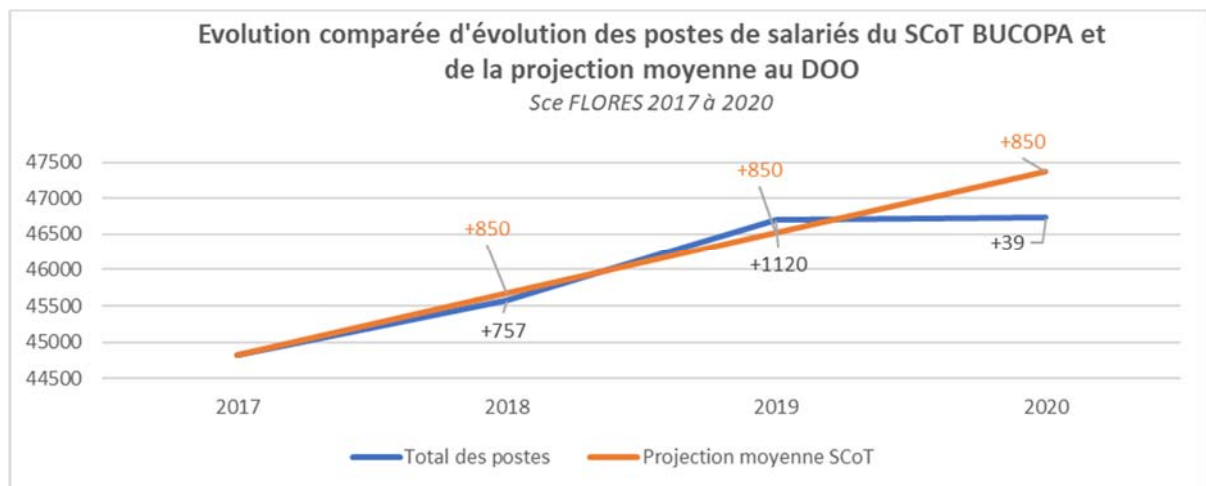
Résultats d'analyse

Dans les graphiques ci-dessous issus de la base de données FLORES (INSEE- (INSEE-Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) pour les années 2017 à 2020 inclus sont portés le nombres de postes existants dans les entreprises actives au 31 décembre de l'année concernée.



Le graphique de l'évolution en base 100 montre les fluctuations de créations de postes dans les grands secteurs d'activités sur la période du bilan.

Le SCoT avait 44 816 emplois salariés en 2017 et 46 732 fin 2020 soit une augmentation annuelle moyenne de 479 emplois. Néanmoins, il faut pondérer l'analyse du fait de la période COVID et des oscillations annuelles. En effet, il n'y a eu que 39 créations d'emplois en 2020, contre 1120 en 2019 et 757 en 2018. Entre 2017 et 2019 la croissance annuelle moyenne du nombre de postes salariés était de 625 emplois salariés.



Le graphique ci-dessus compare l'évolution de la création effective de postes salariés des 5 grands secteurs (*Agriculture/Sylviculture/Pêche, Industrie, Construction, Commerce/transports/services divers, Administration publiques/enseignement/santé et action sociale*) avec la tendance de création moyenne annuelle de postes qui est objectivée par le SCoT sur les 20 ans (850 emplois/an). La comparaison des courbes montre une croissance d'emplois globalement dans la tendance du SCoT jusqu'en 2019 et l'effet COVID de 2020. Les données ne sont pas disponibles au-delà de 2020.

Respecter les objectifs plafonds de consommation foncière en extension pour le développement des zones d'activités économiques

Méthodologie de l'indicateur

→ L'évolution de la consommation d'espace à partir de l'année 2017 incluse

Les extensions urbaines sont considérées comme la consommation d'espace.

NDLR : cette analyse n'a pas pour objet de définir les consommations dans les enveloppes urbaines, comme cela pourrait être fait pour une observation compatible avec la nomenclature du décret d'application 2023-763 de la Loi Climat Résilience.

A partir de la BD Ortho (2012), corrigée pour l'année 2017 ont été tracées manuellement des enveloppes urbaines pour chacune des communes. Ces enveloppes urbaines ont servi de références à la date d'approbation du SCoT.

Ensuite ont été tracées toutes les extensions urbaines constatées à ces enveloppes sur la base de la BD Ortho 2020 (IGN), recoupée avec les données de connaissance terrain produites par le SM SCoT sur la période 2020-2022.

EN superposant ces données, on peut déduire la nature des espaces qui ont été consommés sur la base du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2022 et les comparer au RPG de 2016 sur la base des extensions urbaines constatées. Ont été distingués deux types d'espaces ayant été consommés : agricoles (A) et Naturels-Forestiers (NF)

Les données MAJIC III de septembre 2022 (année d'inventaire 2020) prises à l'échelle communale, ont été couplées aux analyses présentées ci-dessus pour associer les types de bâtis produits en extensions.

Les types de productions qui ont été distinguées sur MAJIC III sont :

- Résidentiel mixte (ici sont distingués les appartements des maisons individuelles)
- Activité économique
- Equipement (STEP, City Stade...)
- Infrastructure (routes et parkings...)
- Equipement de production d'énergie
- Bâti agricole (non pris en compte dans les fichiers fonciers MAJIC III) créé par analyse cartographique.

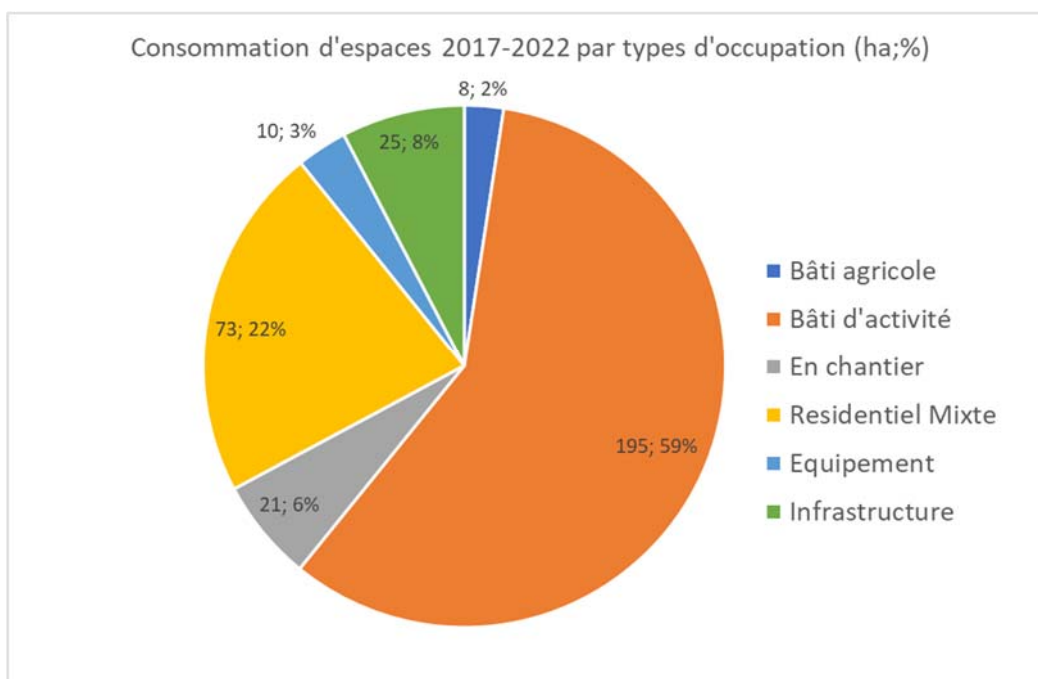
Résultats d'analyse

La consommation totale observée sur la période des 6 ans suivants l'approbation (en fonction de l'année d'inventaire des données utilisées) est légèrement supérieure à 333 ha dont :

- **consommation résidentielle de 73 ha soit 22% des 326 ha objectifs**
- **consommation développement économique de 195 ha soit 44% des 442 ha objectifs**

Natures et répartition des types d'occupation sur les espaces ENAF depuis l'approbation du SCoT

La consommation totale représente 333 ha. Plus de la moitié (59%) de la surface est consommée par les activités économiques et 22% part du résidentiel.



Programmation du SCoT pour les zones d'activités économiques
Rappel du SCoT :
Développer les parcs spécialisés en lien avec des projets ou atouts spécifiques identifiés

Le territoire est en mesure de développer une offre spécialisée sur la base des équipements existants ou au travers de nouveaux équipements qui ont vocation à s'inscrire dans une démarche métropolitaine pour valoriser les coopérations avec les territoires voisins. L'objectif est également de développer l'économie circulaire.

- Le PIPA, la centrale du BUGEY sont deux équipements d'échelle métropolitaine qu'il convient de valoriser.
- Le projet Transpolis et le réaménagement des Fromentaux associé s'inscrit dans le pôle de compétitivité métropolitain Lyon Urban Truck & Bus et dans une perspective d'innovation et d'adaptation au changement climatique puisqu'il s'agit d'imaginer les mobilités urbaines de demain.
- Toujours en lien avec les transports et la valorisation des matériaux, le site de l'ESCAT avec son accès sur la voie ferrée constituera le support d'un pôle économique innovant pour la déconstruction et la revalorisation des équipements ferroviaires.
- La valorisation des ressources/déchets des travaux publics et de la construction, la valorisation des ressources du sous-sol et la réversibilité des usages, les possibilités d'innovation en termes d'éco-aménagement et écoconstruction mais aussi de reconstitution d'espaces environnementaux à forte valeur biologique après exploitation **constituent autant de savoir-faire à valoriser et à développer par la recherche et l'expérimentation**. Ils pourraient être rassemblés dans un site « cluster » vitrine de l'économie circulaire locale, associant activités, incubation, recherche, formation continue, expérimentation dans un site proche des accès autoroutiers et éloignés de l'espace urbain.

...programmation du SCoT Action 2	à échéance SCoT			consommation foncière comptabilisée pour le SCoT	renouvellement en phase 2 au-delà de l'échéance SCoT	projet en extension de l'enveloppe urbaine au-delà de l'échéance SCoT
	Renouvellement des espaces déjà imperméabilisés sans consommation d'espace	consommation sur disponibilités commerciales	projets en extension de l'enveloppe urbaine			
P.I.P.A.		150 (70)	(24)	150 (94)		200
Transpolis (Fromentaux)	80			0	40	
Pôle ferroviaire (ESCAT)	33		15 (11)	48 (11)		
Pôle éco-aménagement			12	12 (0)		28
Total	113	150	20	210 (105)	40	228

Développer, requalifier, réorganiser, optimiser les parcs « grands flux »

Au-delà des pôles spécialisés cités ci-avant, l'objectif du BUCOPA est d'accompagner les mutations et besoins des entreprises en haussant le niveau de services et la qualité des Parcs de l'axe grand flux autour des infrastructures autoroutières. En lien avec les pôles urbains structurants, le territoire dispose d'espaces d'activités souvent peu lisibles mais attractifs car situés à proximité des axes de flux et des services liés à ces pôles urbains.

L'objectif est de requalifier et développer ces parcs dans le cadre long terme des fronts urbains qui sont, soit matérialisés par le SCoT vis-à-vis des espaces agricoles, soit matérialisés par les infrastructures autoroutières elles-mêmes.

Programmation du SCoT Action 3	Disponibilités dans les parcs ou réalisées récemment	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	Dominante des projets en extension de l'enveloppe urbaine			Consommation foncière comptabilisée pour le SCoT	Projet en extension de l'enveloppe urbaine au-delà de l'échéance SCoT
			Mixte fortement tertiairisé	Mixte industriel artisanal tertiaire	Commerce		
Miribel	14	6	14		20	34(0)	
Côtière	36 (18)	6 (4)	10	20 (7)	2	32(7)	
Meximieux	10(10)	0	0	15+2	0	17(0)	
Ambérieu	0	Quartier d'affaire	5	29	17	51(0)	30
Pont-d'Ain	7,3	0	0	50(36)	0	50(36)	
Total	67,3(28)	12(4)	29	116(43)	39(0)	184(43)	30

Organiser l'irrigation artisanale et le confortement des entreprises existantes

Le maintien ou l'accueil d'activités artisanales peu nuisantes à l'échelle de la commune doit être possible pour répondre aux enjeux de proximité de ces activités

programmation du SCoT Action 4	Projets identifiés dans l'enveloppe urbaine	Projet en extension de l'enveloppe urbaine à échéance SCoT	Consommation foncière comptabilisée pour le SCoT
Secteurs de projet			
Torcieu	0	10	10
Lagnieu	6	6(5)	6(5)
Enveloppe pour les parcs artisanaux complémentaires	0	15(2)	15(2)
Enveloppe pour le confortement des entreprises isolées	0	8	8(3)
Développement de l'artisanat dans les enveloppes urbaines	15	4(2)	4(2)
Briord	0	5(3)	5(3)
Total	21	48 (15)	48 (15)

Entre parenthèse figurent la consommation d'espace depuis 2017 sur les différents parcs d'activités économiques du BUCOPA environ 195 ha dont **32 ha** dans les enveloppes urbaines.

L'analyse précise de la consommation d'espace identifiée sur chacune des ZAE sera réalisée en collaboration avec les EPCI dans le cadre de l'inventaire de leurs zones tel qu'imposé par la loi Climat et Résilience à intervenir d'ici août 2023

Méthodologie de l'indicateur

Les résultats traités ci-dessous sont issus des questionnaires remplis par les EPCI.

Résultats d'analyse

- La CC de la Côtière Montluel (3CM)

Concernant le projet du Business Village de Montluel, la commercialisation du foncier de Cap&Co sera finalisée mi-2023 avec un achèvement des travaux estimé pour fin 2025.

Sur les 4 hectares commercialisables :

- 20 100 m² vendus
- 6 800 m² consacrés au gymnase communautaire
- 13 100 m² en cours de commercialisation (Rétération des ventes en été 2023)

Moteurs de la mise en œuvre du projet : situation géographique, offre de service diversifiée, proximité de la Gare de Montluel

Concernant les projets d'extensions de la ZAC des 3B, le projet est au stade de l'étude (étude environnementale + étude de faisabilité).

Le montage opérationnel est complexe :

- Un projet à l'interface de trois communes (sans PLUI ni PLH);
- Une volonté d'intégrer une logique de mixité fonctionnelle (Habitat/Service/Activités économiques) ;
- Une volonté d'intégrer dans la réflexion la requalification de l'entrée de Ville.

C'est un projet ambitieux qui répond pleinement aux besoins identifiés sur le territoire (habitat/service/foncier économique) et aux enjeux soulevés par la ZAN (densification, forme d'habitat...).

Concernant le projet du Parc des Viaducs, celui-ci a été réalisé. La superficie commercialisable de la ZAE des Viaducs est de 7 hectares.

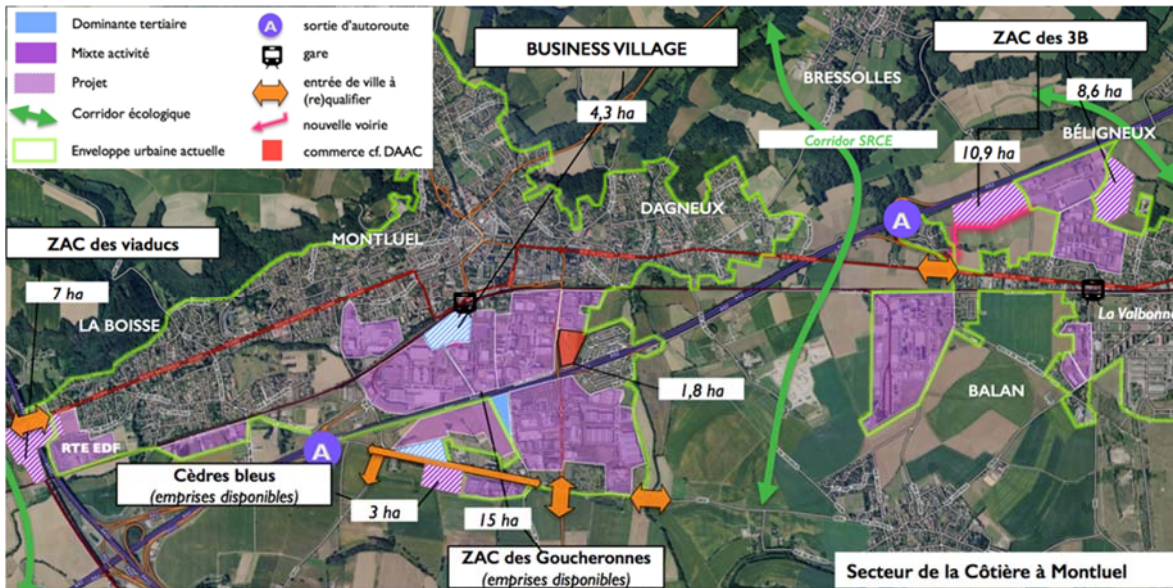
Aujourd'hui, 90 % de la ZAE est commercialisée. Au total, la ZAE des Viaducs devrait accueillir à terme une quinzaine de sociétés et 290 emplois.

Commercialisation rapide avec des propositions de foncier qui répondent aux besoins des entreprises du territoire, notamment dans le cadre de leurs stratégies de développement.

Concernant la ZAC des Goucheronnes, elle est entrée en phase travaux depuis fin 2022 avec une date d'achèvement des travaux estimée en juin 2025. Actuellement, les différents lots sont en cours de commercialisation.

Moteurs : situation géographique à proximité immédiate d'une autoroute

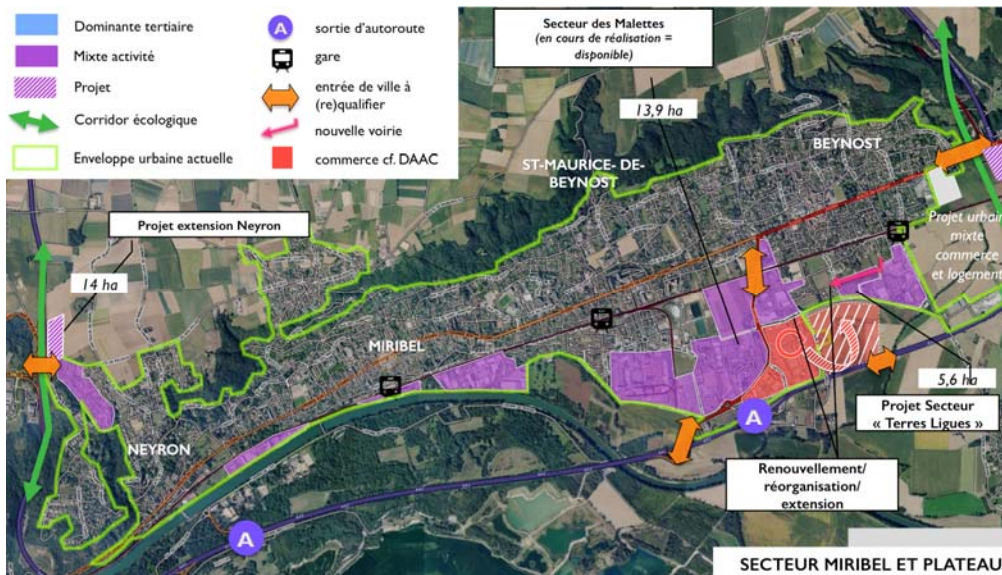
Concernant le projet d'extension des Cèdres bleus, La ZAE est toujours en projet avec des premiers aménagements réalisés (rond-point, réseaux...). La commercialisation devrait être lancée courant 2023 à travers un AMI (critères de sélection définis en amont et sélection des entreprises).



- La CC de Miribel et du Plateau

Concernant le projet d'extension de la ZAE de Neyron, le projet est en attente, car la nouvelle équipe municipale de Neyron est partagée sur l'opportunité de ce projet. Nous avons lancé un Schéma stratégique d'accueil des entreprises qui devrait préciser le devenir de ce projet de ZAE. Résultats de l'étude prévus pour mars 2022.

Concernant le projet de prolongement du secteur d'activité « Terres Ligues », le projet avait été abandonné, mais il est possible qu'il revienne suite aux conclusions du Schéma stratégique d'accueil des entreprises.



- La CC de la Plaine de l'Ain

Concernant le projet de quartier d'affaire du pôle gare d'Ambérieu-en-Bugey, il est en phase de travaux. Pour le projet de Quartier des affaires et des savoirs :

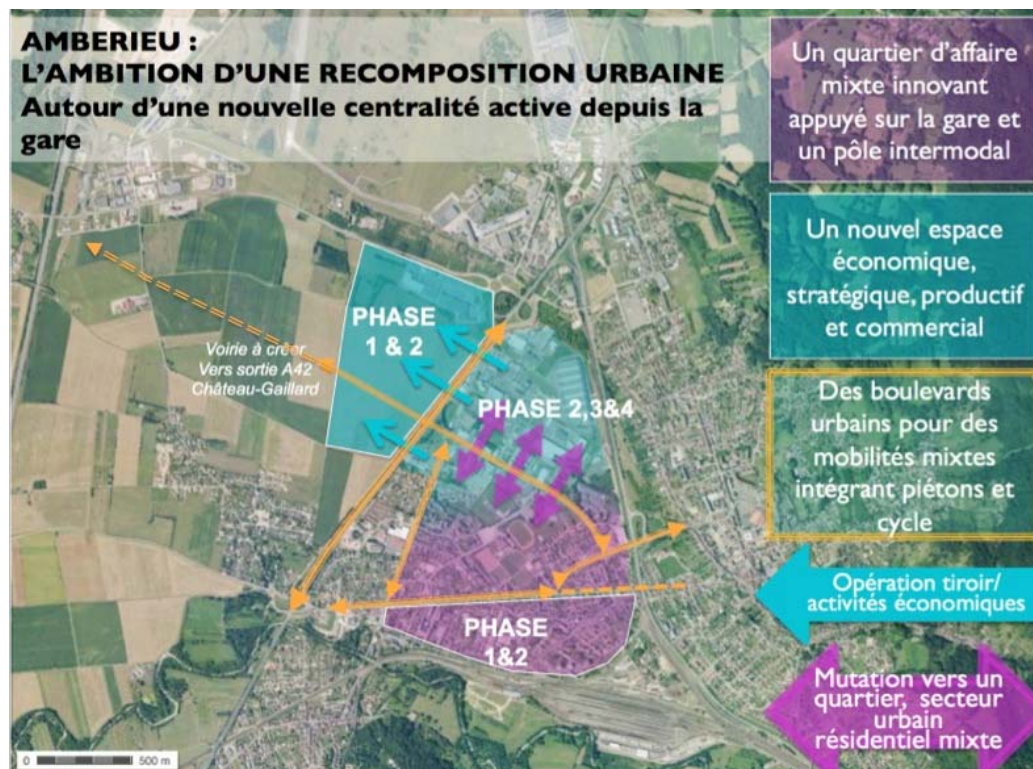
Une étude de programmation urbaine a été conduite de septembre 2021 à juin 2022. Cette étude a permis de définir une faisabilité architecturale et une programmation économique pour la friche CORDIER, mais également à insérer ce projet dans son environnement urbain par l'identification d'intervention sur l'espace public et sur la mutation d'îlots privés.

Pour la réalisation de ce projet, la Communauté de Communes a déjà entrepris l'acquisition foncière de nombreuses parcelles. La démolition de certains bâtiments a déjà été réalisée tout comme certains aménagements pour offrir une offre de stationnement aux usagers de la gare. La Communauté de Communes s'est notamment rendue propriétaire de la friche Cordier.

Une première modification simplifiée du PLU a été réalisée en 2022.

Une étude de programmation technique, fonctionnelle et environnementale sur le site a été lancée début 2023, avec un objectif dans l'année de recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre.

De nouvelles acquisitions foncières et une modification du PLU devront être engagées pour permettre la réalisation du projet.



Concernant le projet de développement du parc industriel de la plaine de l'Ain (P.I.P.A). Entre 2017 et 2021, le nombre d'entreprises a augmenté de 10,6% sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (168 entreprises en 2017 pour 188 entreprises en 2021). Parallèlement, l'emploi a fait un bond de 20% (6 616 emplois en 2017 et 8 265 emplois en 2021, soit une création d'emplois moyenne annuelle de 412). La consommation foncière moyenne, entre 2017 et 2022, est de 11,6 ha par an.

Le périmètre du Parc Industriel de la Plaine s'est agrandi avec la création, par arrêté préfectoral du 21 mars 2017, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Baccolanche, d'une surface de 709 596 m². Deux porters à connaissance ont été réalisés pour permettre l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques du PIPA a été approuvé en date du 13 mai 2019. Des solutions pour favoriser la mobilité et les nouveaux modes de travail ont été développées : pistes cyclables, implantation d'un hub mobilité, installation de vélos à assistance électrique, mise en place d'un transport à la demande, développement d'un espace de coworking.

De nombreux projets privés de production d'énergie photovoltaïques ont été encouragés et accompagnés, cumulant une puissance installée de 52 150 KWc. De nouvelles initiatives sont en cours avec, notamment, un projet en autoconsommation collective.

Le Syndicat Mixte du PIPA, structure gestionnaire du Parc a renouvelé avec succès sa certification ISO 14001 et sa labellisation LUCIE-ISO 26000.

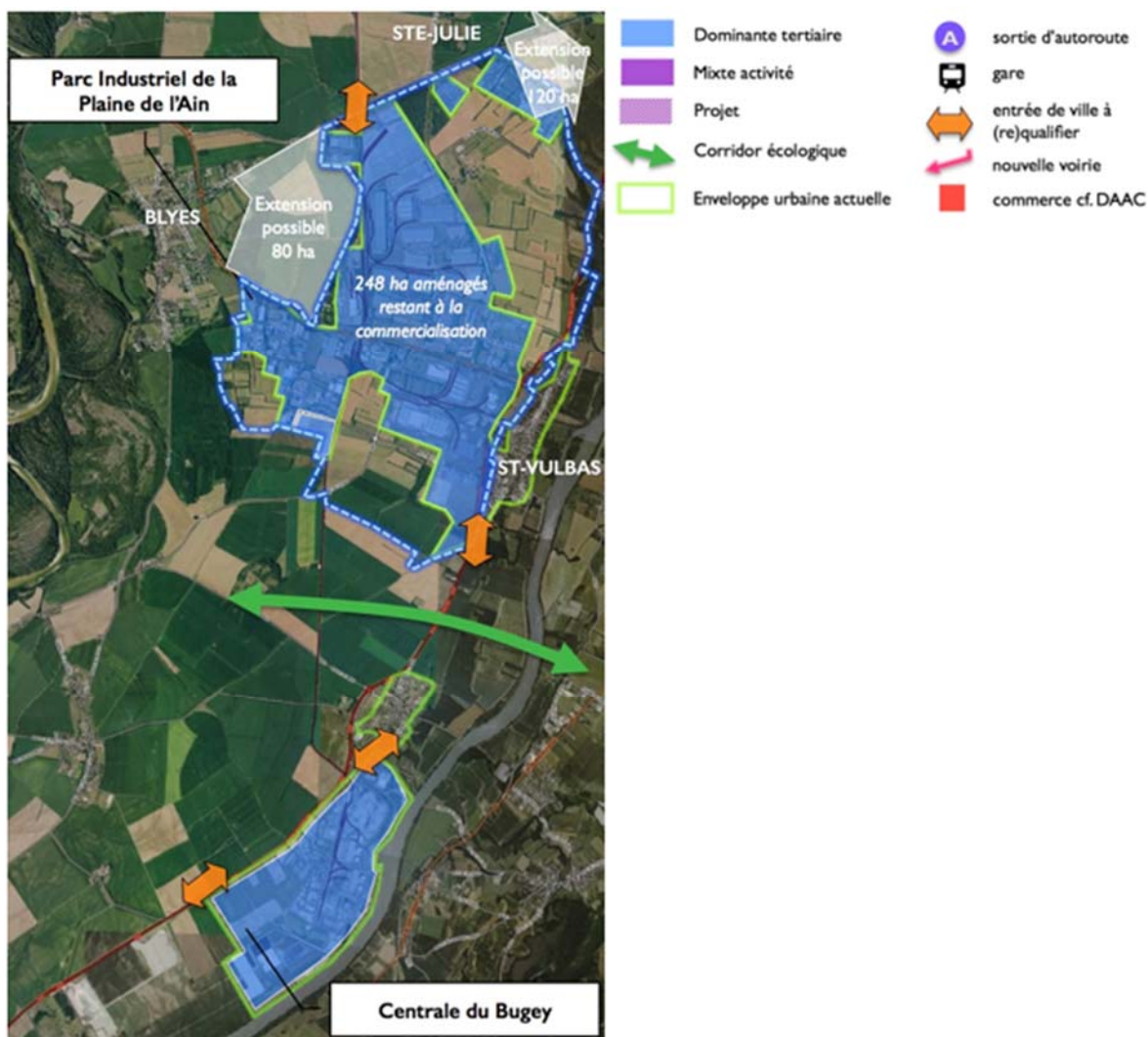
Concernant le projet de développement de la centrale du Bugey, il est en phase de travaux. Avec 4 unités de production de 900 MGW chacune, la centrale du Bugey produit l'équivalent de 40% de la consommation d'électricité de la région Auvergne-Rhône-Alpes et représente environ 7% de la production d'électricité française. Elle emploie près de 1400 salariés EDF auxquels s'ajoutent quotidiennement 2000 salariés d'entreprises partenaires lors des grosses opérations de maintenance. Des travaux de grande ampleur ont en effet été engagés ces dernières années sur les unités de production de la centrale. Ce programme industriel, baptisé « Grand Carénage », vise à contrôler, maintenir et remplacer les équipements et matériels qui le nécessitent, mais aussi à apporter des améliorations majeures pour renforcer la sécurité des installations nucléaires, amenant les réacteurs au niveau des meilleurs standards internationaux de sécurité.

Ce programme représente un investissement de plus de deux milliards d'euros dont une partie bénéficie au territoire de proximité de la centrale en termes de développement économique et d'emploi notamment, grâce au travail conjoint des acteurs locaux et des équipes EDF.

Sur les 5 dernières années, ce sont plus de 1500 créations d'emplois générées chez nos prestataires grâce à ce programme de travaux, et 8,4 millions d'euros dédiés à la formation des demandeurs d'emploi désireux de travailler dans la filière nucléaire, versés par la Région et Pôle emploi.

En 2022, la centrale a passé plus de 92 millions d'euros de contrats avec plus de 400 entreprises de la région AURA, soit 55% de ses achats. Elle accueille également 130 alternants et stagiaires pour former les professionnels de demain.

Outre la poursuite d'exploitation des réacteurs actuels en toute sécurité, la centrale du Bugey se tourne vers l'avenir : sous réserve de la décision finale du Gouvernement, elle pourrait être l'un des sites choisis pour accueillir une paire de réacteurs de nouvelle génération, dits « EPR2 », dans le cadre du programme de construction de nouveaux réacteurs en France annoncé par le Président de la République.



Concernant les projets liés au changement de destination du camp des fromentaux, ils sont en phase de travaux. La friche des Fromentaux est un ancien camp militaire d'une superficie de 114 ha situé sur les communes de Saint-Maurice-de-Rémens, Chazey-sur-Ain et Leyment. Ancien site de stockage de munitions d'artillerie de 1917 à 2004, il est aujourd'hui en cours de reconversion vers de nouveaux usages.

TRANSPOLIS

77 hectares de la friche des Fromentaux accueille désormais la plateforme d'essais TRANSPOLIS, l'unique ville laboratoire en Europe dédiée à la mobilité urbaine et aux systèmes de transports innovants avec un accélérateur de projets de R&D et un lieu de tests et d'expérimentations dans un environnement urbain. Une quarantaine de personnes travaillent au quotidien sur le site.

ACMUTEP

La CCPA a acquis en juin 2017 la partie Nord Est du camp des Fromentaux pour développer un technopôle notamment dédié aux problématiques de la mobilité et de l'espace public (Accélérateur des MUTations de l'Espace Public : ACMUTEP).

À partir de la fin 2017 jusqu'au second semestre 2018, la CCPA a procédé à la déconstruction de la plupart des bâtiments de ce camp. Cette phase de déconstruction a été l'occasion de promouvoir de nombreuses innovations monitorées par des laboratoires académiques.

En 2019, la CCPA a apporté ce terrain a une société d'économie mixte (SEM) en charge de la valorisation et du pilotage de ce foncier.

En 2020, profitant du renouvellement du réseau d'eau potable communal, la partie Nord Est du camp a servi de passage pour les réseaux humides et secs afin d'alimenter Transpolis et le hameau de Martinaz au nord.

En 2021, la CCPA a réalisé une voirie d'intérêt communautaire le long de ces réseaux pour servir dans un premier temps de piste d'essai pour Transpolis.

Aujourd'hui un permis de construire sur une petite partie de la zone est en cours d'instruction et un permis d'aménager de l'ensemble du site est en cours de conception.



Concernant le projet de l'ESCAT, il a été réalisé. L'arrêté préfectoral du 19/03/2019 portant autorisation environnementale relative au projet de revitalisation industrielle de l'ancien site militaire de l'ESCAT à AMBRONAY retenait :

1. Lot 1 : centre de déconstruction et recyclage de matériels ferroviaires stationnés sur le site
 2. Lot 2 : construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées
 3. Lot 3 : garage de matériel ferroviaire
 4. Lots 4 à 7 seront viabilisés en vue d'1 future activité industrielle en lien avec le ferroviaire
- Réalisations

1. Lot 1 : centre de déconstruction réalisée par SME / NEOM

Arrêté préfectoral d'enregistrement des installations en date du 12/10/2018

Construction 2018/2020.

Démarrage de l'activité 2020

Marché de déconstruction de 104 rames de TGV sur 10 ans.

Recyclage d'au-moins 85% des composants

Emplois créés : 30

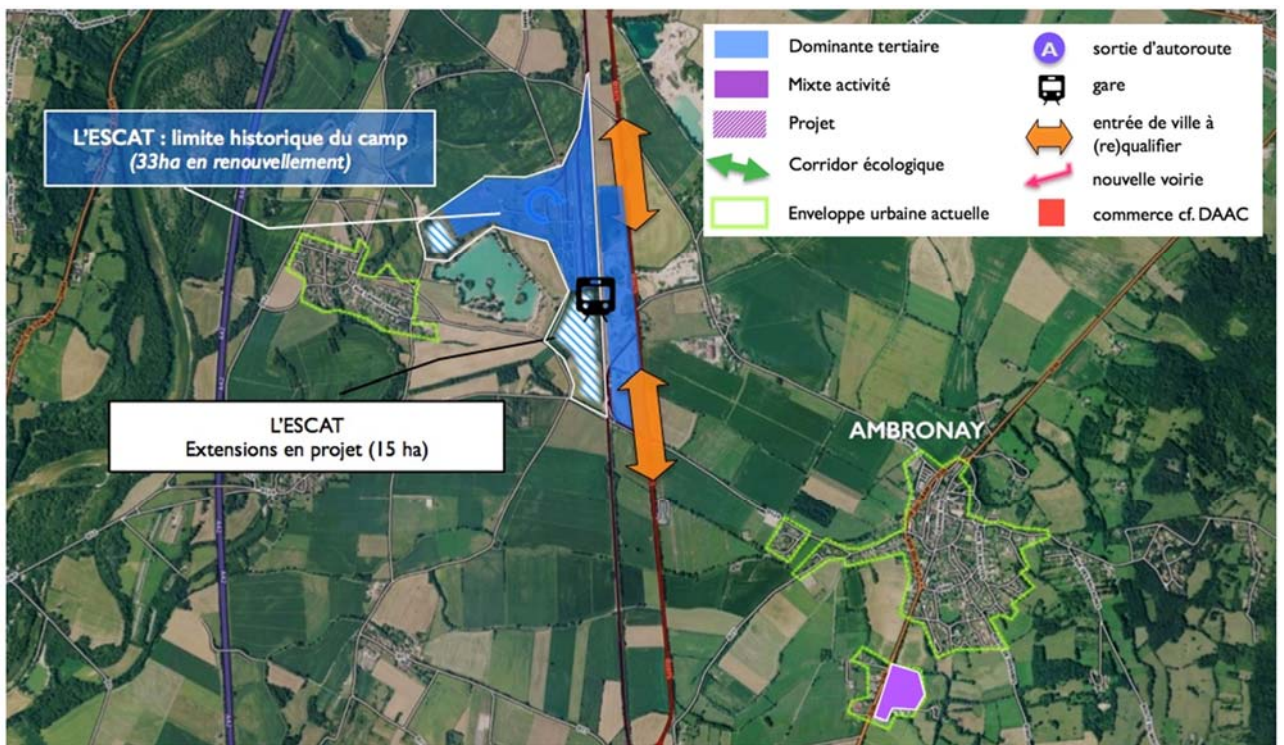
Chantier de désarmement des rames TGV avant déconstruction.

Emplois : 3

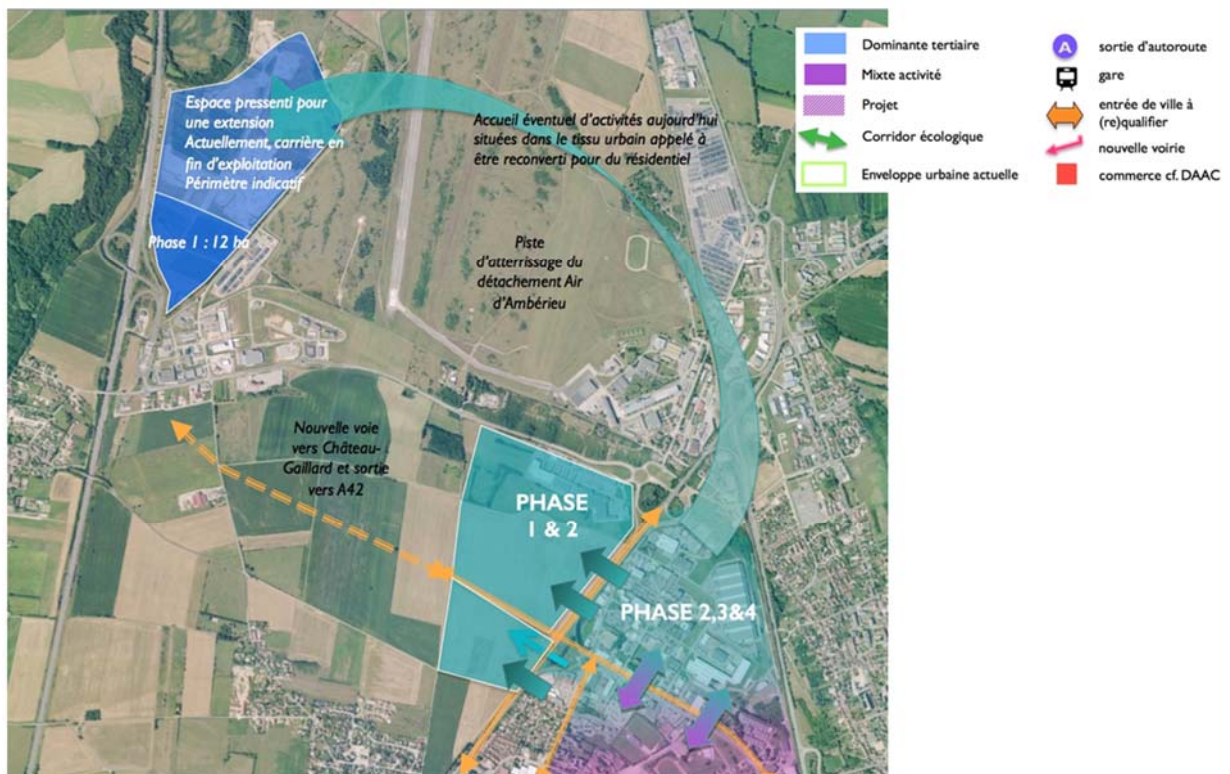
2. Lot 2 : nouvelle station d'épuration mise en service en 2021

3. Lot 3 : 25 km de voies ferrées de stationnement créés

4. Lots 4 à 7 : plusieurs dossiers à l'étude, rien de concret pour l'instant.



Concernant le projet du cluster éco-aménagement du pôle d'Ambérieu, le projet n'a à ce stade pas encore été lancé malgré de premières réflexions engagées par la commune sur le sujet. Ce projet conserve malgré toute sa pertinence pour le territoire, car il s'inscrit complètement dans la stratégie d'aménagement sur le territoire du pôle structurant d'Ambérieu.

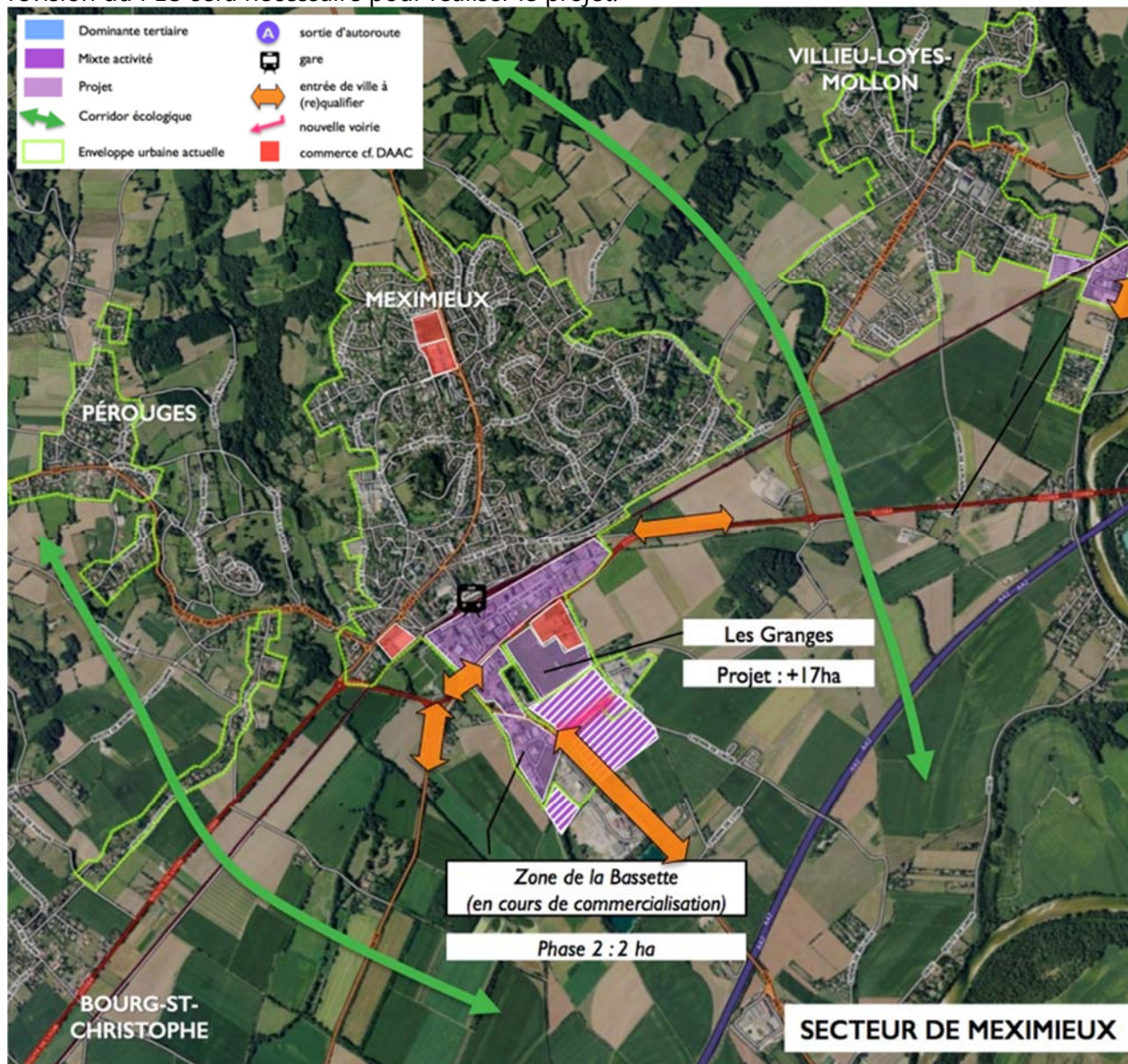


Concernant les projets d'extensions des zones de Meximieux, ils sont en phase d'études. La ZAE de la Bassette, en cours de commercialisation lors de l'approbation du SCOT, a été depuis entièrement commercialisée.

Aucun projet d'extension n'a été porté par la Communauté de communes. Cependant le foncier identifié dans le SCOT comme zone d'extension possible a été acquis par une société privée. Un bâtiment industriel y a été construit en 2022.

Entre 2017 et 2022 l'aménagement de La ZAE des Granges s'est poursuivi et la commercialisation est quasiment achevée.

Concernant le projet d'extension au Sud, des premières acquisitions foncières ont été réalisées. Une révision du PLU sera nécessaire pour réaliser le projet.



Concernant le projet d'extension de la zone Ouest d'Ambérieu, il est en phase d'étude. Le projet d'extension ouest d'Ambérieu porté par la CCPA a vu son périmètre d'étude réduit au regard du projet inscrit dans le DOO du SCoT en 2017.

Envisagé initialement sur une surface de 44 ha, il prévoyait dans le cadre d'une stratégie globale de recomposition urbaine d'intégrer la requalification du secteur dit du Triangle favorisé par une opération de transferts d'activités commerciales et de la création d'une nouvelle ZAE à l'ouest de la 1075 requalifiée en boulevard urbain.

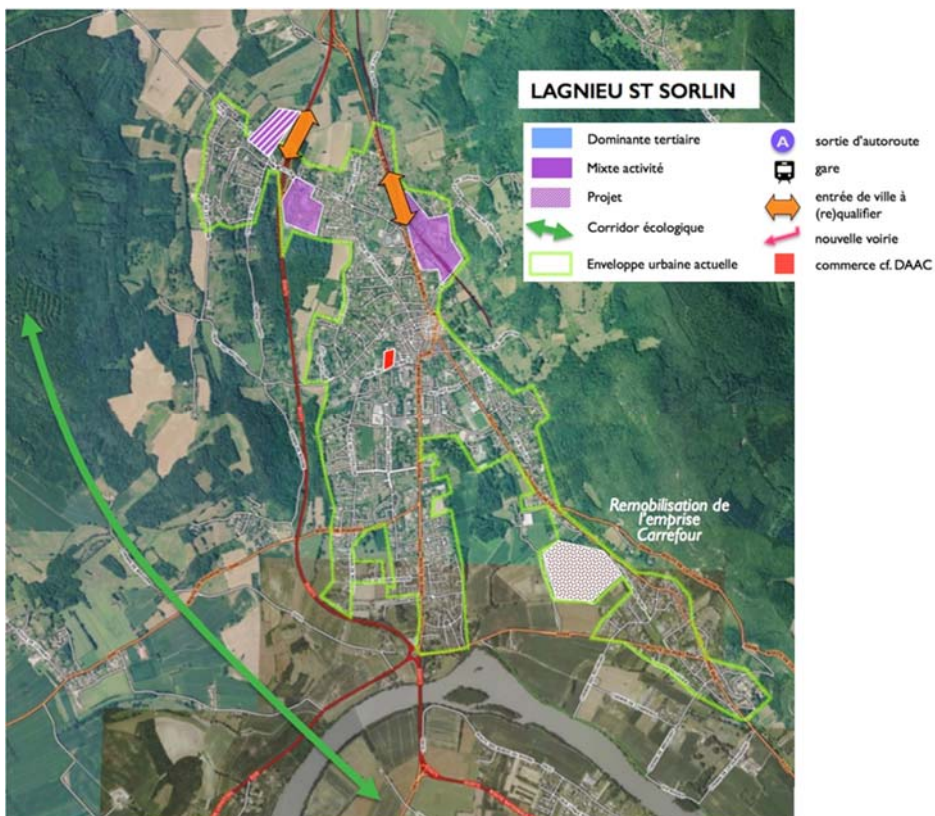
Le PLU d'Ambérieu approuvé le 28 février 2020 a entériné la réduction du périmètre d'étude de ce projet qui retient désormais une surface de 11 ha pour la création d'une nouvelle zone d'activité économique et 9 ha pour la création d'une nouvelle zone commerciale.

Il est important de noter que depuis cette date des évolutions législatives importantes notamment la loi Climat et Résilience et réglementaires (zones protégées à compléter) sont de nature à réinterroger ce projet au regard de son périmètre d'étude et de son contenu.

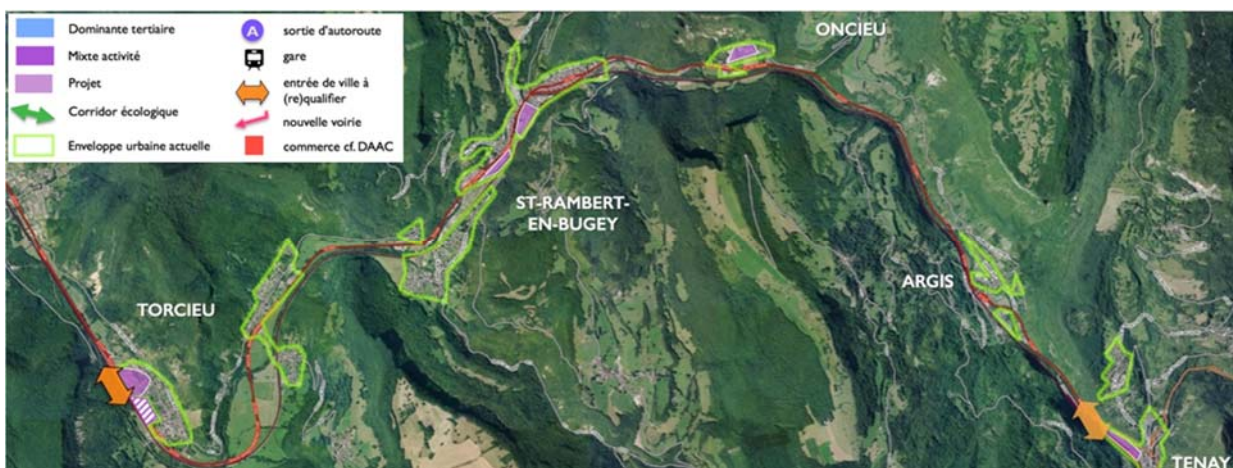
La CCPA a donc lancé une étude visant à remettre en parallèle le projet de 2019 face au contexte réglementaire de 2022. Les premiers éléments de l'étude ont notamment mis en avant la présence d'une zone à fort enjeu environnemental au Nord qui ne pourra pas être aménagée.



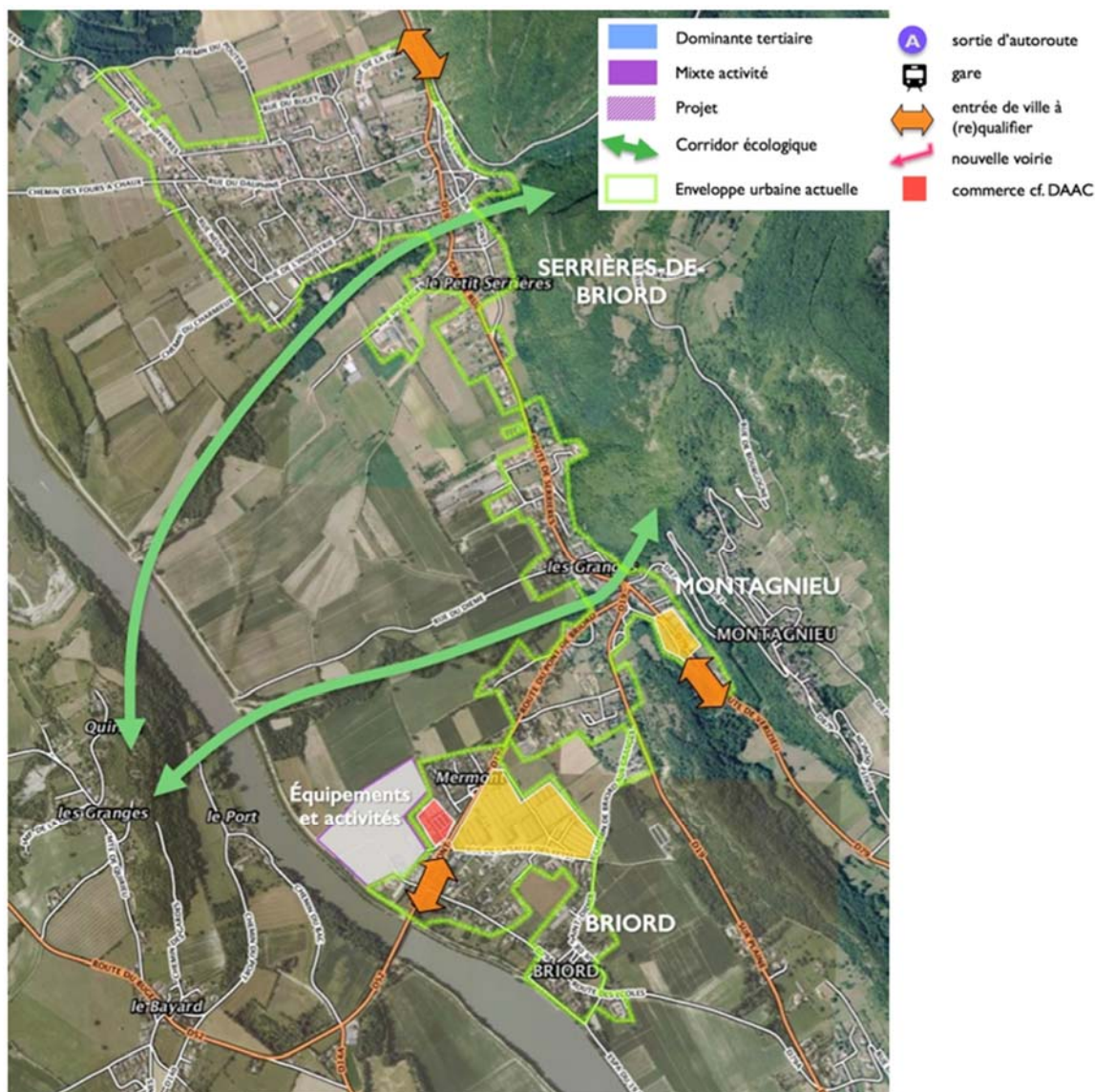
Concernant le projet de renforcement du pôle relais de Lagnieu, il a été réalisé. La zone d'activités du Bachas a été aménagée et complètement commercialisée depuis la date d'approbation du SCOT sur un tènement d'environ 4.5 ha elle compte 14 entreprises ainsi qu'un futur BLI.



Concernant le projet de renforcement du pôle relais « Vallée de l'Albarine et Torcieu », il a été abandonné. Le projet initialement porté par la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine envisageait d'accueillir à Torcieu le long de la RD 1504 une plateforme industrielle et économique dédiée à la filière bois en complémentarité avec le pôle Bois de Cormaranche-en-Bugey. Il s'agissait en effet de valoriser cette ressource naturelle très présente sur le secteur dans les domaines de la construction et de l'énergie. Ce projet n'a pas été poursuivi à la suite de l'intégration de la CCVA par la CCPA.



Concernant le projet de confortement du pôle relais « espace d'activités et d'équipements » de Briord, l'emprise destinée à accueillir des activités économiques et des équipements a été en partie urbanisée. Elle accueille depuis 2018 le nouveau collège, un gymnase et un plateau d'équipements sportifs ainsi que 4 logements fonctions à destination des personnels du collège. En revanche la partie destinée à l'accueil d'activité économique n'a pas été à jour urbanisée.



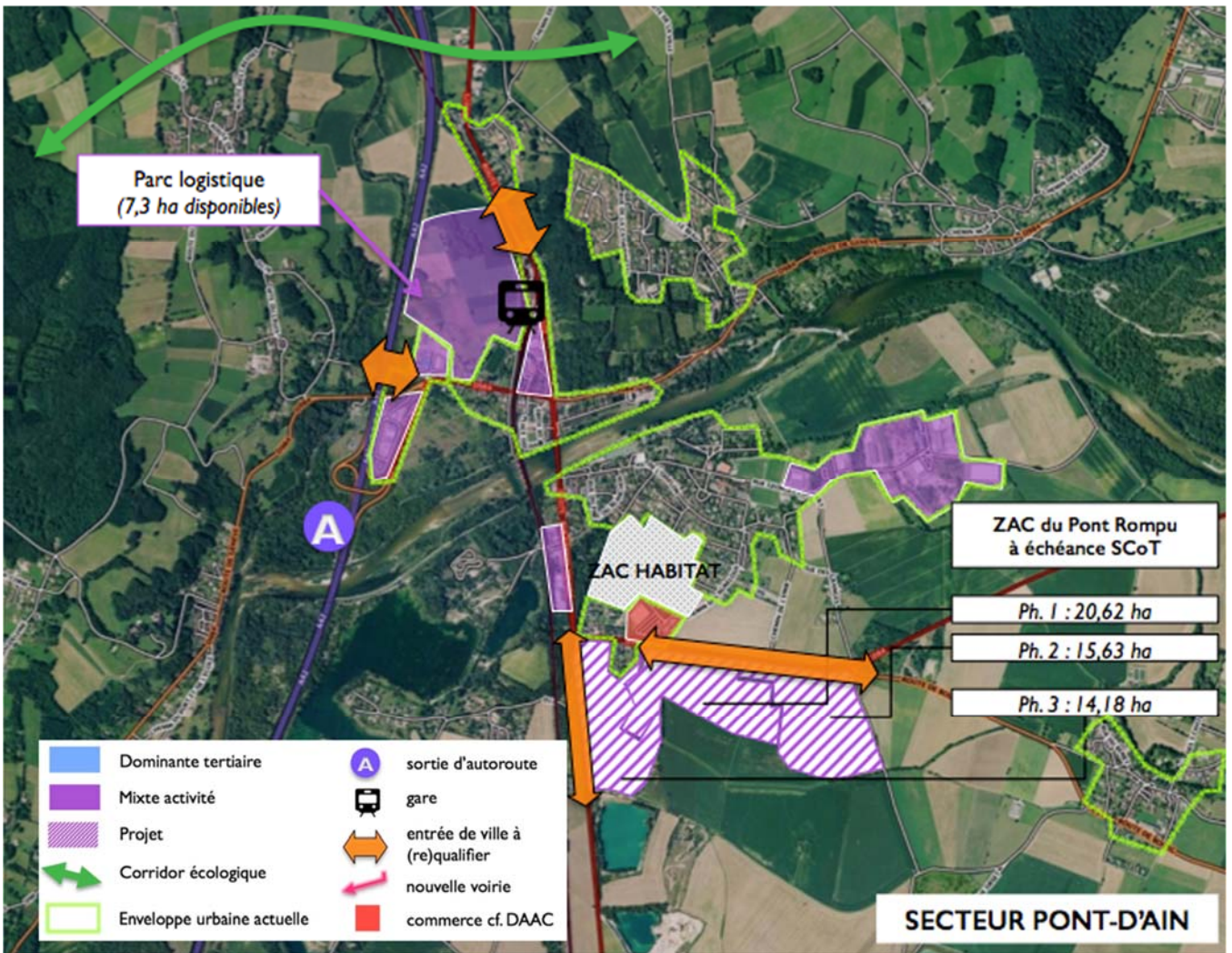
- La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon

Concernant le projet de ZAC du Pont-Rompu, il a été réalisé. La ZAC Pont Rompu (Ecosphère innovation) est en cours de commercialisation bien avancée (80 % de vente ou compromis). Il ne reste que quelques travaux de finition à réaliser quand toutes les entreprises seront installées.

Il est important de noter que ce projet a été réduit de 14 ha (phase 3) par rapport à l'emprise initiale pour prendre en compte le risque d'inondation réévalué par une nouvelle carte d'aléas sur ce secteur préfigurant le nouveau PPRI en cours d'approbation.

Freins : Lourdeurs administratives avec de nombreuses procédures sur ce dossier (Archéologie, espèces protégées, loi sur l'eau, PPRI, PLU de St Jean le Vieux annulé en cours de procédure de DUP... Etc)

Moteurs : Des élus solidaires, très motivés et convaincus de l'intérêt de ce projet pour tout le territoire.



Autorisation des extensions/ créations commerciales en CDAC

Rappel du SCoT

Le SCOT prescrit

Méthodologie de l'indicateur

A partir des décisions en CDAC et CNAC répertoriées par l'inter SCoT sur la période 2009-2022 et dont les dernières mises à jour sont disponibles depuis la période mai à juillet 2022 l'on a extrait les surfaces concernées.

Résultats d'analyse

Entre 2017 et 2022, 5 communes sont concernées par des dépôts de dossiers de créations ou d'extensions de surfaces de vente. Durant cette période, il y a eu 3 créations de surfaces de vente et une création d'un cinéma de 5 salles qui n'est pas considéré comme une surface de vente.

Un seul dossier a été refusé en CNAC, sur la commune d'Ambérieu qui concernait une extension de 525m² d'un Intermarché de 4025m².

Au total, 1,2 ha de surfaces de ventes ont été créées entre 2017 et février 2023.

Droits à Créer accordés (en m ² Sfcés de Vente)	Années de décision en CDAC ou CNAC								Totaux
	2017		2019		2022		2023		
	Ext	Créa	Ext	Créa	Ext	Créa	Ext	Créa	
AMBERIEU-EN-BUGEY									2295
Bricocash - SC Fonciere chabrieres	2 159								2 159
LIDL - SNC Lidl					136				136
BEYNOST									8 783
E.Leclerc - SOGEGAMAR			1 388						1 388
Les Jardins de la Côtière - Sarl SERRES DU JANGOUX	1 100								1 100
LIDL - SNC Lidl						1 420			1 420
BEYNOST COMMERCIAL			3 660				1 215		4 875
LA BOISSE									1 138
Bricomarché - SAS GALBOIS	1 138								1 138
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST									-
Cinema - CC Miribel et du Plateau				-					-
Totaux	4 397		5 048		1 556		1 215		12 216

Pour les implantations commerciales :

- La CC de la Côtière Montluel (3CM)

Concernant la zone ZACOM de Dagneux, l'acquisition du foncier de la ZACOM est toujours en cours avec une potentielle DUP concernant 3 parcelles.

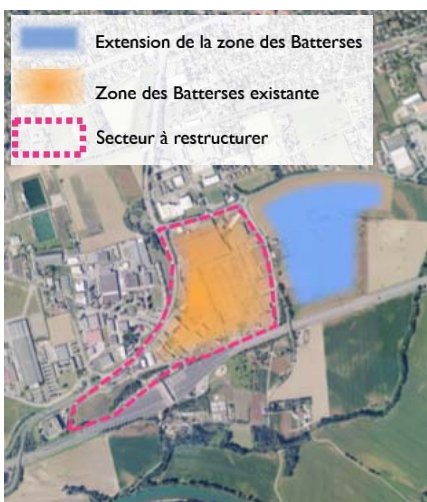


Concernant la zone Carrefour Market de Miribel, aucune opération n'a été réalisée sur ce site. Aucune zone d'activité commerciale autre que celle ciblée par le SCOT n'a été produite.



- La CC de Miribel et du Plateau

Concernant les projets d'extensions et de restructuration de la zone des Batterses, elles sont en phase d'études. Des premières implantations (Grand Frais...), la réalisation d'un carrefour routier prévu pour 2023, la réalisation d'un schéma d'aménagement de secteur en cours et la volonté des élus d'accélérer le processus sur la partie « Matelas George » (mise en place d'une ZAC ?) Par ailleurs 1215 m² de surface de vente ont été autorisées par la CDAC du 20 février 2023 pour la réalisation de nouvelles cellules commerciales sur un tènement contiguë au centre commercial.



Concernant la zone Carrefour Market de Miribel, aucune opération n'a été réalisée sur ce site. Aucune zone d'activité commerciale autre que celle ciblée par le SCoT n'a été produite.



Concernant la zone ZACOM de Dagneux, l'acquisition du foncier de la ZACOM est toujours en cours avec une potentielle DUP concernant 3 parcelles.



- La CC de la Plaine de l'Ain

Aucune opération d'aménagement ne semble avoir été réalisée sur les zones de l'EPCI (**La Granges à Meximieux**, **la zone Gedimat d'Ambronay**, **la zone Carrefour Market d'Ambérieu-en-Bugey**, **la zone Carrefour market de Lagnieu**, **la zone Intermarché Contact de Saint-Rambert-en-Bugey**) hormis pour la zone des Portes du Bugey, ainsi que la zone Intermarché de Briord.





Concernant la zone des Portes du Bugey, projet lié au développement économique. La zone commerciale actuelle de l'aviation a fait l'objet de deux extensions de commerce autorisées en CDAC :

L'enseigne de Bricolage Brico Cash extension de 2159 m² en 2017

L'enseigne Intermarché : 525 m² en 2022.



Concernant la zone Intermarché de Briord,

En 2017 l'Intermarché a étendu sa surface commerciale de 352 m² soit 1982m² de surface commerciale actuellement. Par ailleurs l'offre commerciale et de service s'est étoffée sur cette polarité avec l'ouverture d'une boulangerie : 60 m², d'un cabinet de vétérinaire : 100m², d'un magasin d'optique 100m², d'un salon de coiffure : 100m².

Une nouvelle zone d'activité commerciale autre que celles ciblées par le SCoT a été réalisée. Celle-ci concerne l'extension du Lidl d'Ambérieu-en-Bugey CDAC de 2021 : +140 m² de surface de vente supplémentaire et requalification du parking.



- La CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon

Aucune opération d'aménagement ne semble avoir été réalisée sur les zones de l'EPCI (**la zone Intermarché Super de Neuville-sur-Ain, la zone Super U et Pont d'Ain**) et aucune zone d'activité commerciales autres que celle ciblée par le SCoT n'a été produite.

